



**MRC DE
CHARLEVOIX-EST**

*Territoire
d'émotions*
4 saisons

Formulaire de demande d'aide financière

Fonds de vitalisation
(OBNL et municipalités)

Formulaire mis à jour en octobre 2023

Formulaire de demande pour les OBNL et les municipalités Programme de vitalisation

| 1. Renseignements sur le promoteur ou la promotrice | | | |
|---|--------------------|--|----------------|
| Nom de l'organisme : | | | |
| Adresse : | | Municipalité : | |
| Code postal : | Téléphone : | | Autre : |
| Courriel : | | Site Internet : | |
| Personne-ressource : | | | |
| Forme légale: | | | |
| <input type="checkbox"/> Coopérative (à but non lucratif) | | <input type="checkbox"/> OBNL | |
| <input type="checkbox"/> Municipalité | | <input type="checkbox"/> Autre (spécifiez) : | |
| 2. Renseignements généraux sur le projet | | | |
| <input type="checkbox"/> Prédémarrage | | <input type="checkbox"/> Expansion | |
| <input type="checkbox"/> Démarrage | | <input type="checkbox"/> Projet de relève | |
| <input type="checkbox"/> Autre (spécifiez) : | | | |
| Description sommaire du projet : | | | |
| | | | |

Les axes de vitalisation priorités par le comité de vitalisation et détaillés dans le cadre de vitalisation sont les suivants :

- 1) Développement et bonification des services de proximité;
- 2) Amélioration du milieu de vie dans le but de promouvoir l'attraction et la rétention de la population;
- 3) Maximisation du potentiel économique de la région.

L'aide financière peut être accordée aux projets qui répondent au minimum à un de ces axes de vitalisation. Identifiez à quel(s) axe(s) ce projet répond et expliquez pourquoi.

Comment ce projet est-il reçu par la communauté?
(partenariats, consultations, lettre d'appui, étude de besoins, sondage, etc.)

Commentez les grilles d'autoévaluation du développement durable complétées pour le dépôt de cette demande (ex. : points forts, éléments à améliorer, pistes d'actions, objectifs, etc.).

**Si vous n'avez pas procédé à l'autoévaluation, veuillez indiquer en quoi ce projet s'insère dans une démarche de développement durable et d'atténuation des impacts environnementaux.*

4. Renseignements financiers

| Ventilation des coûts | |
|-------------------------|------|
| Dépense | Coût |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| Coût total | |
| Coût du projet : | |

6. Signature du requérant ou de la requérante

Il est essentiel de remplir cette section et de signer le formulaire de demande d'aide financière. Les formulaires non signés ne sont pas recevables et entraîneront le refus de la demande de financement.

Nom du ou de la signataire

J'atteste que les renseignements fournis dans cette demande d'aide financière ainsi que dans les documents ci-joints sont exacts et véridiques.

Signature

Date

7

7. Rappel du processus de sélection

Organismes admissibles

Tout organisme à but non lucratif sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est dont le siège social est au Québec et est inscrit au Registre des entreprises du Québec. En ce sens, toute forme juridique est admissible.

Organismes non admissibles

Dans tous les cas, les investissements du Fonds de vitalisation ne peuvent être faits dans des organismes dont les produits ou services contreviennent à la paix, au bien-être, à la liberté ou à la santé des travailleurs et des travailleuses ou de la population en général ou dont la probité est mise en doute.

Critères d'analyse

Le comité de vitalisation procède à l'analyse des dossiers.

Lors de l'analyse de chaque demande, le comité de vitalisation aura à considérer l'**impact sur la vitalité socio-économique** du projet. Celui-ci devra être **significatif en termes d'investissement, d'effet de levier et de revitalisation du milieu**.

Le comité de vitalisation évaluera la mise de fonds, l'expérience du promoteur ou de la promotrice, de rétention des services de proximité, l'attraction et la rétention des jeunes, l'impact sur la vitalité économique, l'impact environnemental du projet et les différentes sources de financement.